

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION - SEANCE DU TREIZE JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Présents : Mmes BENTEJAC, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BARRAULT, , BOS, CHASTRES, FLAZINSKA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BERGADIEU (Mr BOS)

Absents : Mr BOLZAN, Mme FEMENIAS Sabine, MM , FEMENIAS Eric, LACOSTE, LARROZE, ROSOLEN.

Date de la convocation : 7 janvier 2014.

Monsieur Jean-Philippe Bancillon a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

MISE A DISPOSITION REZ DE CHAUSSEE MAISON DES MEDIAS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert "réseau de lecture" à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, il avait été convenu de mettre à disposition le rez-de-chaussée de l'actuelle maison de médias, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle médiathèque de Gironde sur Dropt.

Cette mise à disposition d'une partie du bâtiment sera validée par une convention.

Après lecture du projet de convention et après quelques discussions, le Conseil Municipal, accepte la présente proposition et charge le maire de finaliser ce projet et la signature de la convention, annexée à la présente délibération.

SUPPRESSION ET TRANSFERT DE POSTES

Monsieur rappelle également au Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de compétence "lecture publique" à la Communauté de Communes en Sud Gironde, il est convenu le transfert 2 agents.

Après différentes réunions et en accord avec le personnel, il a été décidé de transférer les postes de Melle Ducourneau Céline, adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe et Mme Dubosc Alyette, adjoint territorial d'animation de 2ème classe.

Après divers entretiens avec le Centre de Gestion, nous avons procédé à la saisie du Comité Technique Paritaire, afin de prononcer sur ce transfert et également sur la suppression des 2 postes sur la commune de Gironde sur Dropt.

Il est également nécessaire de supprimer au 31 janvier 2014, la régie de recettes "bibliothèque municipale". Le Conseil municipal, après que discussions, accepte à l'unanimité la suppression et le transfert des 2 postes concernés et charge le Maire les démarches nécessaires.

Il charge également Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de la Trésorerie de La Réole afin clôturer la régie de recettes "bibliothèque" au 31 janvier 2014.

LOCATION "FOURNIL"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un couple de Girondais souhaiterait louer l'ancien fournil, local appartenant à la commune, afin d'y établir leur activité professionnelle.

En effet, ces personnes désireraient exploiter ce local afin d'y créer un bar à vin, un restaurant pour le midi, une boutique de produits locaux.

Monsieur le Maire précise que le local sera loué en l'état, que le preneur sera dans l'obligation de le mettre aux normes, il propose de fixer le montant du loyer à 300€.

Le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt de ce projet permettant de conforter notre commerce local, accepte cette proposition et charge des démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et ont signé les membres présents.